

Règle n° 1 : LE RESPECT

Envers :

Les membres du club, les Associés, les équipiers, l'adversaire, l'arbitre, les accompagnants, le personnel des salles.

Nos comportements reflètent l'image de notre club, dans lequel chaque enfant a sa place et qui se veut convivial. Dans cette optique l'entraîneur, tout comme le délégué, essayeront de contribuer à la bonne cohésion du groupe (enfant – parents) sur et en dehors du terrain.

Le club souhaite instaurer une ligne de conduite sportive et disciplinaire. Le fair-play en est la base.

« Le coach est là pour donner les consignes et les parents sont là pour encourager leurs enfants et coéquipiers »

Vous êtes supporter de votre enfant, il est l'acteur : c'est son match !

Toutes personnes se montrant désagréable, grossière ou agressive vis-à-vis de ces personnes risquent une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club. A cet effet, le Conseil d'Administration (Président, Correspondant Qualifié, Directeur technique/sportif, Trésorier) se réunira pour prendre position.

Règle n°2 : LA PONCTUALITE

- Pour les entrainements, la présence dans les vestiaires est nécessaire 15 minutes avant le début de l'entraînement.
Le temps de se préparer correctement. Un vestiaire est à disposition, il est conseillé et vivement recommandé de ne rien y laisser (à domicile comme à l'extérieur), sauf si on vous donne une clef (responsabilité de l'entraîneur et/ou du délégué).
- Pour les matchs, le rendez-vous est fixé 30 minutes avant la rencontre dans les vestiaires.

En cas de retard ou d'absence veuillez prévenir le coach ou délégué.

Règle n°3 : RESPONSABILITE DU CLUB ET DES PARENTS

Le club est responsable des enfants durant les entrainements et les matchs, et ce à partir du moment où celui-ci est dans le vestiaire avec son entraîneur et/ou délégué.

Les parents sont responsables de leur enfant hors des moments cités ci-dessus. Les parents ne sont pas admis dans la salle pendant les entrainements, ni dans le vestiaire 20 minutes avant le match et 10 minutes après le match.

Règle n°4 : EQUIPEMENT

Tenue

Les enfants se présenteront en tenue de sport pour les entrainements et les matchs.

Pour les matchs, les shorts et vareuses seront mis à disposition par le club.

Une paire de chaussettes est offerte par le club en début de saison et celle-ci doit être utilisée pour les matchs.

Les protège-tibias sont **obligatoires** ! En cas d'accident, l'assurance pourrait refuser d'intervenir s'ils n'étaient pas portés.

Chaussures

L'utilisation de chaussures spécifiques pour le futsal est obligatoire.

L'accès à la salle pourrait être refusé en cas de non-respect de ce point.

Les chaussures seront uniquement portées dans la salle (venir avec une autre paire et changer de chaussures avant l'entraînement ou match).

Ballons-Matériel

Les ballons et matériel d'échauffement ou d'entraînement seront fournis par le club.

Vestiaire

Après les entrainements les joueurs pourront prendre leur douche.

Après les matchs les joueurs doivent prendre leur douche.

Règle n°5 : CONVOCATIONS

Les joueurs seront convoqués après les entrainements. Les méthodes peuvent varier en fonction des facilités des entraîneurs (papier, SMS, facebook,...).

Il est demandé à **CHAQUE** joueur convoqué de confirmer sa présence dans les 24h suivant la convocation. Sans confirmation dans ce délai, un autre joueur sera convoqué à sa place.

La présence est vivement souhaitée lors des entrainements car ils permettent aux entraîneurs de préparer les enfants au mieux à la pratique du futsal. Les enfants présents à l'entraînement seront prioritaires.

Règle n°6 : TOURNANTE DANS L'EFFECTIF

Une tournante sera organisée pour les rencontres. Les joueurs mis dans la tournante sont les bienvenus le jour du match pour venir supporter leurs équipiers. Nous partirons avec un maximum de 8 joueurs par match afin de donner un maximum de temps de jeu à chaque enfant.

Règle n°7 : LES ACTIVITES EXTRA-SPORTIVES

Le club s'efforcera d'organiser un maximum d'évènements pendant la saison afin de passer un moment convivial, mais également pour permettre au club de se financer. Tout cela dans l'intérêt de chacun.

Pour tous ces évènements, votre présence est très **importante**.

Règle n°8 : LE REGLEMENT DE LA SALLE

En tant que membre du club, vous vous engagez à observer le règlement du hall omnisport dont vous trouverez copie sur demande.

Règle n°9 : LES OBLIGATIONS

Lors de chaque rencontre, les joueurs doivent présenter leur carte d'identité. **La participation au match est interdite sans document d'identité.** Pour les joueurs de moins de 12 ans, une photo en début de saison sera demandée afin d'obtenir une carte de la Fédération qui remplacera le document d'identité.

Les joueurs déjà inscrits ne doivent pas rentrer de documents (réinscription automatique).
Les nouveaux joueurs doivent remplir/rendre: un document d'affiliation, un certificat médical, une copie recto-verso de la carte d'identité et une photo d'identité (pour les moins de 12 ans).

La cotisation annuelle est fixée à 190 euros pour les catégories inscrites en championnat.
La cotisation annuelle est fixée à 150 euros pour les catégories non inscrites en championnat.

Celle-ci devra être versée sur le compte BE46 1030 5700 3736 de l'AJS Ougrée en y mentionnant :

NOM PRENOM – SAISON 2018-2019

L'inscription ne sera effective qu'après paiement du montant total de la cotisation annuelle.

Un document vous sera remis après paiement afin de bénéficier d'un remboursement auprès de votre Mutuelle.

BONNE SAISON A TOUS !

Date : / /

Nom et prénom du joueur :

Signature du joueur (ou de son représentant légal) précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »: